



L'INTERNET ET LA QUESTION DES MINORITES

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant-Colonel Didier LOOTEN

dans le cadre du séminaire « Géopolitique et identités
ethno-culturelles »

Directeur : Monsieur Yves Plasseraud

Avril 2001

FICHE DE PRESENTATION

1. L'Internet et la question des minorités
2. Lieutenant-colonel (Air) Didier LOOTEN
3. 6 avril 2001
4. Division C
5. Mémoire de géopolitique
6. Un des défis les plus importants pour les Etats dans le siècle naissant résidera dans la résolution des problèmes posés par la confrontation avec les groupes minoritaires et autochtones. Le déploiement mondial, depuis le début des années 1990, de l'Internet, réseau des réseaux, permet d'espérer l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale. L'étude de la représentation, sur l'Internet, des questions minoritaires, dessine des perspectives encourageantes pour ces minorités. L'Internet semble être un bon outil de prévention des conflits ethniques et d'accompagnement des politiques de défense des minorités.
7. Mots clés : minorité(s), Internet, conflit ethnique, prévention, Birmanie.

L'INTERNET ET LA QUESTION DES MINORITES

Sommaire

PARTIE I :

Société de l'information et transformation sociale

1. Un sujet controversé
2. Les capacités « sociales » de l'Internet
3. Les communautés virtuelles

PARTIE II :

Minorités « en ligne » : les pratiques actuelles

1. Les pratiques communes
2. Minorités contre Etat sur l'Internet : le cas de la Birmanie

PARTIE III :

L'Internet et la question minoritaire : les pratiques envisageables

1. L'Internet, un outil de résolution des conflits ethniques
2. L'Internet, un outil de mise en œuvre des politiques de défense des minorités

AVERTISSEMENT

Un grand nombre de références données dans ce mémoire renvoie à des sites actuellement accessibles sur l'Internet. Il est permis d'espérer que les informations qu'elles indiquent y resteront disponibles dans un avenir plus ou moins lointain. Mais la plasticité des réseaux ne permet pas de garantir la validité des adresses au moment de la lecture effective de ce document. Le lecteur est donc invité à rechercher éventuellement par lui-même, à partir de mots clés, les documents qui ne seraient malheureusement plus situés là où cela est indiqué.

INTRODUCTION

Un des défis les plus importants pour les Etats dans le siècle naissant résidera dans la résolution des problèmes posés par la confrontation avec les groupes minoritaires et autochtones.

Aucun continent, aucun Etat ne peut échapper à la résurgence des identités, et son corollaire, la revendication de droits spécifiques. Entre la légitimité des Etats à exister et la nécessaire protection des groupes dominés, la communauté internationale devra arbitrer au risque, soit d'une atomisation sans fin du monde, soit de la multiplication de scènes d'horreur telles que les ont connues les Kosovars, les Bosniaques ou les Rwandais.

Face à l'actualité des conflits entre identités, il n'est pas étonnant que depuis la fin des années 80, toutes les institutions internationales compétentes dans le domaine des droits de l'homme se soient interrogées sur l'opportunité d'une protection spécifique des minorités et des peuples autochtones.

Jusqu'ici, ces groupes particuliers ne constituaient presque jamais des acteurs à part entière du droit international. La problématique de ce dernier se limitait en effet à une coexistence entre le principe de souveraineté des Etats et les droits universels reconnus à tout être humain, sans considération de sa couleur de peau, de sa nationalité, ou encore de sa religion. La protection des minoritaires et des autochtones ne pouvait être organisée qu'en tant qu'être humains indifférenciés et égaux en droit.

À partir de 1989, la question des minorités et des peuples autochtones va pourtant faire un retour fracassant dans les enceintes internationales. De très nombreux textes vont être votés malgré la réticence de certains États craignant pour l'intégrité de leur territoire. Ce sont à titre d'exemples la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques¹, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires², la

¹ Résolution 47/135 adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 18 décembre 1992

² Charte européenne des langues régionales ou minoritaires - Texte adopté par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 29 juin 1992

Recommandation européenne relative aux migrants, aux minorités ethniques et aux médias³. L'ONU⁴ va même décréter les années 1995 à 2004, "décennie internationale des peuples autochtones ". De multiples initiatives vont être engagées, correspondant à la prise de conscience de la fragilité de la situation de ces groupes non dominants et de la nécessité de prendre en compte de manière spécifique les problèmes qui sont les leurs. Parallèlement à l'émergence d'une protection internationale des minoritaires et des autochtones, tenant compte des différentes approches juridiques, politiques et philosophiques construites par chaque État face aux phénomènes de diversités, un nouvel espace informatif, traitant de ces questions, s'est développé dans la sphère médiatique.

Le vingtième siècle a été le témoin d'une formidable évolution des moyens électroniques de communications et d'échanges d'information. La radio, la télévision, l'ordinateur isolé puis en réseau, le télécopieur, le satellite de télécommunication, le téléphone portable, et la liste est loin d'être exhaustive, ont bouleversé notre quotidien dans notre rapport à l'Autre et notre perception du monde.

Par leur capacité à permettre des échanges qui s'affranchissent des frontières physiques, ces moyens ont engendré une formidable évolution des relations humaines. Ainsi, le déploiement mondial, depuis le début des années 1990, de l'Internet, réseau des réseaux, permet d'espérer l'émergence de nouvelles formes d'organisation sociale.

Certes, il convient de rester réaliste et de ne pas souscrire aveuglément au postulat déterministe sur le rapport des hommes aux innovations selon lequel la technique serait le facteur explicatif du social et guiderait l'histoire. Eric Maigret⁵, sociologue des médias, nous le rappelle lorsqu'il soutient que « si l'on distingue l'insertion effective de l'Internet dans les pratiques sociales des utopies technicistes et si l'on analyse les dispositifs employés, il apparaît déjà clairement aujourd'hui que l'Internet n'est pas la révolution annoncée. » Dans le même article, Eric Maigret reconnaît néanmoins que « ceci ne signifie pas que son apport doive être négligé et son impact social sous-estimé, mais simplement que le changement économique et technique, pour majeur qu'il soit, ne bouscule pas de lui-même les rapports humains ». Ainsi, sans pour autant souscrire exagérément à l'utopie, aujourd'hui

³ Recommandation 1277 adoptée par l'Assemblée européenne le 30 juin 1995

⁴ organisation des nations unies

⁵ Maigret E. 2000, L'Internet un nouveau média ?, La documentation française, Paris

partagée par beaucoup, d'instauration d'un « village planétaire » par la grâce de l'Internet, les pratiques actuellement constatées sur le réseau des réseaux laissent entrevoir un renouveau de l'action collective. Les capacités sociales de l'Internet seront analysées dans la première partie de ce mémoire.

La conscience avec laquelle, certains Etats totalitaires s'emploient, encore aujourd'hui, à limiter et à contrôler l'utilisation de l'Internet sur leur territoire témoigne du caractère éminemment politique de cet outil. Lors de la vingtième conférence de l'association internationale pour la recherche dans les médias de masse⁶, des chercheurs reconnaissaient cette potentialité en déclarant que « si la Bible de Gutenberg a affaibli la puissance de l'Eglise en permettant à un plus grand nombre de se faire son propre jugement sur le texte sacré, l'Internet peut aussi ouvrir une nouvelle boîte de Pandore dans des pays, peu soucieux des libertés individuelles, qui contrôlent l'information pour maintenir leur légitimité et leur autorité. » Comme le souligne l'association Reporters Sans Frontières dans un rapport récent⁷ si « on a pu dire, à propos de l'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale et orientale, que la liberté était au bout des ondes. On pourra peut-être dire un jour que la liberté était au bout de la toile. »

Moyens de communications et d'échanges supra frontaliers d'une part, communautés humaines, isolées et disséminées, en quête de reconnaissance, d'autre part, il paraît donc intéressant d'étudier la question des minorités sous l'angle de sa représentation au sein de l'Internet. Comme le précise Yves Plasseraud⁸ « une nouvelle conscience de solidarités culturelles se développe dans l'univers de la toile. » L'Internet pourrait ainsi offrir, à terme, une nouvelle chance aux communautés minoritaires. Ce sujet de réflexion, qui constitue l'objet de ce mémoire, s'inscrit résolument dans un espace de recherche encore très peu défriché.

En effet, beaucoup d'ouvrages traitent des questions relatives aux minorités. De même, depuis une dizaine d'années, de nombreux chercheurs se sont essayés à préciser la dimension sociale de l'Internet. Cependant, seules quelques études sur

⁶ Texte collectif, 1997, Crippling government information control in China: The role of new media technologies, <http://www.oneworld.org/wacc/media/china.html>

⁷ Reporters sans frontières 2001, Les ennemis d'Internet, www.00h00.com l'édition en ligne

⁸ Plasseraud Yves, 2000, L'identité, Montchrestien

l'analyse des rapports entre les communautés minoritaires et l'Internet ont aujourd'hui été publiées⁹.

La connaissance des pratiques actuelles de l'Internet par les communautés minoritaires est un préalable incontournable à toute étude prospective sur une meilleure utilisation du réseau des réseaux, au bénéfice de, et par ces mêmes communautés. La deuxième partie s'attachera donc à présenter ces pratiques. A partir de cette analyse factuelle, la nature des possibles dans l'utilisation de l'Internet, pour et par ces groupes d'individus, peut être imaginée.

Dans une troisième partie, nous verrons dans quelles mesures l'Internet peut participer à la résolution des conflits ethniques, mais aussi contribuer à la mise en œuvre des politiques de défense des minorités.

⁹ En particulier, l'étude de David J. Elkins, 1997, Globalization, Telecommunications, and Virtual Ethnic Communities, International Political Science Review pages 139 à 152

PREMIERE PARTIE

Société de l'information et transformation sociale¹⁰

Avant d'aborder l'analyse des « minorités en ligne », il paraît utile d'identifier les moyens par lesquels l'Internet peut provoquer des changements dans les organisations sociales.

1. Un sujet controversé

Il existe différentes interprétations contradictoires des impacts potentiels des nouvelles technologies de communication, et de l'Internet en particulier, sur la société. Toutes les prédictions ne sont pas optimistes.

Comme le souligne Gregory Saxton¹¹, citant une étude de Ricard Faura i Homedes¹², « la crainte essentielle réside dans le fait que les minorités ayant un poids culturel faible¹³ soient dominées à la fois dans le monde virtuel et le monde réel par la montée de la libéralisation et de la globalisation des sphères économique, sociale et culturelle mondiales – où le terme, globalisation, est souvent interprété sous le sens américanisation. » Pour résumer, Faura i Homedes soutient que l'Internet ne pourra pas aider les groupes minoritaires à survivre ; et plus encore, avec l'anglais comme « langue officielle », ce nouveau moyen de communication n'est qu'un moyen supplémentaire, dans l'entreprise en cours, d'homogénéisation des cultures mondiales. Autre chercheur partageant ce pessimisme, Eric Maigret¹⁴, estime que « l'expansion illimitée de l'outil informatique et de l'interactivité des réseaux se heurte à des réalités économiques et sociales complexes. Il existe des obstacles à la diffusion et à la pratique tels que l'analphabétisme, ou les coûts d'utilisation : la moitié des gens dans le monde vivent à plus de deux heures du téléphone ! »

¹⁰ Les aspects historiques et techniques de l'Internet sont rappelés en annexe 1.

¹¹ Saxton G. 1999, Nation, nation-building and nationalism in the catalan-speaking étude présentée lors du congrès annuel de l'association américaine de science politique, Boston <http://www.nd.edu/~dmyers/cbsm/vol2/saxton/apsa98.htm>

¹² Ricard Faura i Homedes, 1996, Construcció ideològica d'Internet : Una anàlisi antropològica de l'impacte de les autopistes de la informació a Catalunya, étude présentée lors de la conférence InetCat'96

¹³ dans le texte « small culture »

Au contraire, Anthony Richmond¹⁵ défend l'idée selon laquelle « l'émergence de la révolution technologique¹⁶ a des implications profondes dans le devenir du sentiment d'appartenance ethnique, des organisations et des mouvements nationalistes minoritaires. » Ainsi, tout en prédisant un affaiblissement des nationalismes, il entrevoit la pérennité, voire une augmentation possible, des mouvements cultivant les différences ethniques, culturelles et linguistiques.

Les pratiques actuellement constatées sur l'Internet semblent donner raison à Antony Richmond, exception faite de l'affaiblissement des nationalismes, qui, au contraire, peuvent trouver dans l'Internet un porte voix non censuré¹⁷. L'Internet, parce qu'il permet, aux individus et aux groupes d'individus, de s'unir et de se mobiliser avec une facilité jamais atteinte jusqu'à aujourd'hui est un outil particulièrement adapté aux relations entre membres de communautés minoritaires.

2. Les capacités « sociales » de l'Internet

2.1. Multiplication des liens et « déterritorialisation »

L'Internet contracte les distances géographiques en autorisant la dissémination et les échanges d'information de plus en plus vite. Nils Zurawski¹⁸ note à ce propos que « la réduction des temps de transfert permet de réagir plus rapidement qu'hier ; de plus, cette réaction peut être transmise à l'autre bout de la planète presque instantanément. »

En effet, l'information peut être transmise à des centaines d'endroits par le monde, sans effort, pour un coût réduit, en seulement quelques minutes. La qualité du rapport vitesse / coût nécessaire pour diffuser l'information est réellement une avancée importante par rapport aux précédents systèmes de communication. Dès que l'on dispose de l'équipement nécessaire, c'est à dire un ordinateur et un modem connecté à un fournisseur d'accès Internet, l'information peut être envoyée à des

¹⁴ op.cit.

¹⁵ Richmond Anthony H, 1996, Ethnic nationalism and post-industrialism in John Hutchinson and Antony Smith, eds. Nationalism Oxford Press, Oxford

¹⁶ dans le texte « postindustrial revolution »

¹⁷ Pour se convaincre de cette réalité, le lecteur pourra prendre connaissance du contenu d'une page, sans équivoque, d'un site nationaliste parmi tant d'autres : le front patriotique national « Pamyat », <http://geocities.com/colosseum/loges/8461/main.htm>

¹⁸ Zurawski Nils, 1996, Ethnicity and the Internet in a Global Society, http://www.isoc.org/inet96/proceedings/e8/e8_1.htm

milliers d'autres membres pour seulement quelques centimes et parfois gratuitement¹⁹.

Daniel Myers note à ce propos que "le temps et les ressources nécessaires à l'envoi d'un message à des milliers de personnes par le réseau sont sans commune mesure beaucoup plus faibles que ceux qu'il y aurait eu à consacrer pour obtenir le même résultat avec un téléphone ou par courrier papier." Comme le résume Thierry Vedel²⁰ « l'Internet diminue les coûts de coordination qui, traditionnellement, freinent l'engagement politique des individus. » Les membres d'une communauté peuvent ainsi, sans se déplacer et avec rapidité, élaborer une stratégie d'action.

Aujourd'hui, l'information peut être échangée sans contrainte par rapport aux frontières géographiques. Cette capacité est particulièrement intéressante, notamment pour les groupes composés d'individus séparés géographiquement, comme les minorités dispersées. Elle peut permettre d'organiser et de coordonner des actions groupées à l'échelle mondiale. Par l'Internet, les groupes minoritaires peuvent toucher un auditoire plus large, auditoire qu'ils ne pouvaient espérer atteindre auparavant. Ceci est d'autant plus vrai que leur représentation dans les médias de masse, tels que la presse écrite, radiodiffusée ou télédiffusée n'a jamais été très importante. Peter McIntyre²¹ remarque en effet « qu'un grand nombre de rapports de l'UNESCO décrit les moyens par lesquels les journaux peuvent normaliser la puissance et les privilèges de la minorité dominante et stigmatiser les communautés minoritaires. » Dans cette acception, l'Internet facilite la mobilisation politique. « L'utilisation magistrale de l'Internet par le sous-commandant Marcos des Chiapas, et la possibilité qu'il avait de maintenir des contacts réguliers avec les médias, par méls, lesquels restaient inaccessibles à ces opposants, constitue un excellent exemple²². » Le 22 décembre 1997, 45 indiens Tzotzih sont assassinés. Le massacre suscite de nombreuses interrogations sur la non intervention des forces de l'ordre, pourtant situées à proximité. Immédiatement, grâce à l'Internet, les partisans du sous-commandant Marcos présentent en ligne de nombreux articles relatant l'événement. Il est ainsi possible d'évoquer un pouvoir égalisateur du réseau qui

¹⁹ certains fournisseurs d'accès comme oreka.com offrent en effet des heures de navigation gratuites sur l'Internet

²⁰ Thierry Vedel, 2000, L'Internet et la démocratie, La documentation française

²¹ McIntyre, 2000, The role of Ethnic Minority Media in Europe, <http://www.ifj.org/working/issues/racism/res.html>

²² Diani Mario, 1999, Social movement networks virtual and real, étude présentée lors de la conférence « A new politics ? », CCSS, University of Birmingham

permet à des minorités de combler leur infériorité face à un pouvoir qui contrôle les médias.

2.2. Un nouveau média

En ce sens, l'Internet est réellement un nouveau média qui offre aux groupes minoritaires une possibilité, en créant leurs propres journaux d'information indépendants, de s'affranchir des filtres qu'exercent les médias classiques. En effet, comme le remarque Jean-Louis Blaquier²³, « Le trait distinctif de l'Internet, le réseau des réseaux, par opposition à tous les médias modernes classiques est de favoriser l'échange selon la nouvelle règle désormais possible de Tous avec Tous ; par opposition à la radiophonie, à la télévision, Un vers Tous, ou à la télécopie, au téléphone, Un vers Un. » Ainsi, contrairement à la radio et à la télévision, l'Internet autorise un mode de communication bidirectionnel. Par le biais des multiples²⁴ moteurs de recherches, tout individu²⁵ peut dorénavant accéder à l'information désirée et même concevoir ses éditions personnelles des journaux à partir du résultat de ses recherches. Cette possibilité est renforcée par la capacité, grâce aux systèmes de renvoi par lien, de naviguer parmi des sites traitant de sujets partageant des centres d'intérêts proches. Un des avantages, de ce nouveau média, qu'est l'Internet, réside, notamment, dans la fidélité de l'information transmise, quelle que puisse être la quantité de nœuds du réseau traversés. Grâce au ré-adressage, les messages originaux sont expédiés sans le moindre risque de distorsion. Une information peut alors être diffusée sans aucune perte en ligne : la désinformation, qui pouvait résulter des méthodes classiques de distribution de l'information par plusieurs intermédiaires, n'existe plus. Il convient de noter que si cette « désinformation » résultant de difficultés techniques de transmission n'existe plus, l'absence de contrôle de la véracité du contenu des informations transmises, notamment par une tierce personne responsable et informée²⁶, laisse le champ libre à des opérations de propagande.

²³ Blaquier J.L., Internet au miroir des philosophes : la libération de l'intelligence collective, <http://www.philagora.net/blaquier1.htm>

²⁴ c'est en utilisant plusieurs moteurs de recherche différents que l'on peut espérer obtenir une bonne objectivité dans la nature des résultats

²⁵ comme nous le verrons plus loin cette faculté n'est pas aujourd'hui offerte à tous, certains pays se dotant de moyens propres à contrôler l'accès à l'Internet depuis leur territoire.

²⁶ c'est en particulier le rôle dévolu normalement aux journalistes dans les médias classiques

2.3. Un outil de renouveau de l'action collective

L'interactivité actuelle des ordinateurs est une des autres caractéristiques clé qui modifie la manière dont les organisations peuvent utiliser les technologies de communication. En utilisant des ordinateurs, les groupes d'activistes ont la possibilité, instantanément, d'entrer en relation avec d'autres individus, partageant des préoccupations identiques, individus qui bien souvent ne se connaissent pas personnellement.

Pour résumer les potentialités de l'Internet en matière de transformations sociales et de renouveau de l'action collective, nous pouvons retenir les critères avancés par Esteve Granés²⁷ selon lequel « l'Internet facilite la diffusion des croyances et des valeurs, favorise la communication et la coordination entre les différents réseaux de mouvements sociaux, permet la mise en œuvre de nouveaux réseaux de recrutement, consolide l'émergence de nouvelles formes de protestation collective, souligne le caractère universel de beaucoup de problèmes arbitraux et augmente l'efficacité d'une organisation. » A cela il convient d'ajouter la capacité à contacter un grand nombre d'individus, potentiellement concernés ainsi que l'aptitude à utiliser plusieurs médias à partir d'un seul et même support (aujourd'hui la radio et la téléphonie, demain la télévision). Enfin, depuis peu, l'Internet offre de nouvelles possibilités en matière d'exercice de la démocratie par le biais du vote électronique. Cette fonction trouve son intérêt immédiat dans la capacité qu'elle offre aux individus dispersés ou isolés de pouvoir exercer leur droit électoral. Les pratiques des communautés minoritaires seront analysées à l'aune de ces possibilités techniques.

3. Les communautés virtuelles

La diversité des communautés dans le cyberspace est au moins aussi importante que dans la vie réelle. Beaucoup d'études ont été conduites pour déterminer comment ces communautés virtuelles se développaient. Howard Rheingold²⁸, pionnier dans la réflexion sur l'impact de l'Internet dans la société, affirme que les nouvelles technologies de communication ouvrent la voie au

²⁷ Esteve Espelt Granés, Internet : un nou recurs per al desenvolupament dels moviments socials <http://www.pangea.org/inetcat/prog/p52A/index.htm>

développement de communautés virtuelles qui sont aussi importantes, pour les membres de la communauté, que les communautés de la vie réelle. Selon cette théorie, ces communautés transcendent les facteurs limitatifs de toute mobilisation tels que, non seulement l'éloignement géographique, mais aussi, les fondements socio-économiques traditionnels de tout rassemblement : l'origine ethnique, la religion, la culture, l'âge, le sexe et la classe sociale.

David Elkins, quant à lui, identifie des « communautés ethniques virtuelles ». Ces communautés sont composées d'individus partageant les mêmes sujets d'intérêt, indépendamment de leur éloignement géographique, de leur sexe ou de leur statut social. Leurs membres recherchent, avec l'Internet, à perpétuer et à maintenir leur héritage culturel, linguistique, religieux ou ethnique.

Autre type de communauté virtuelle, identifiée par Gregory Saxton : les "communautés résistantes". Contrairement aux précédentes, les communautés résistantes souhaitent avec l'Internet transcender, non pas des frontières géographiques, mais des frontières géopolitiques. Dans certains cas, l'objectif est de rassembler les individus d'une même région "géo-culturelle" de manière à dépasser, voire à briser, les frontières politiques les séparant. Dans d'autres cas, le but est de rassembler, par l'Internet, les individus partageant une culture particulière, cette consolidation virtuelle représentant un premier pas vers la revendication de leur identité dans le monde réel.

Communautés ethniques virtuelles et communautés résistantes virtuelles, dans le monde réel, comme dans le cyberspace, une même communauté minoritaire peut être animée de mouvements séparatistes ou autonomistes, alors que d'autres de ses membres rechercheront une intégration harmonieuse au sein de la communauté majoritaire, sans reniement de leur altérité.

L'analyse des représentations de la question minoritaire sur l'Internet révèle bien cette complexité.

²⁸ Howard Rheingold, Virtual Communities, <http://www.rheingold.com/vc/book>

DEUXIEME PARTIE

Minorités « en ligne » : les pratiques actuelles

Un portail Internet néerlandais²⁹ propose plus de 2500 liens vers des sites traitant des questions des minorités. Dès lors toute tentative de recherche d'exhaustivité dans l'étude des sites et forums de communautés minoritaires semble, par avance, vouée à l'échec. Aussi, afin de limiter la quantité de sites à visiter tout en préservant la pertinence de l'étude, les axes de recherche suivants ont été retenus.

Parce qu'il est légitime de penser que les effets potentiels de l'Internet ont plus de probabilité de se faire sentir rapidement dans les sociétés à l'économie avancée, c'est donc fort logiquement que l'étude se référera prioritairement aux communautés minoritaires « en ligne » installées dans des pays « riches ». Toutefois, pour intéressante qu'elle puisse être, cette orientation ne permet pas, à elle seule, de bien saisir toute la diversité de la question minoritaire sur l'Internet.

Ainsi pour bien rendre compte des qualités spécifiques du réseau des réseaux, en particulier de sa capacité à transcender les frontières et de son pouvoir égalisateur, vis-à-vis des médias et de la communication étatique officielle, les pratiques, sur l'Internet, des minorités dispersées seront aussi commentées.

Tous les pays ne sont pas favorables au droit d'expression de leurs minorités sur l'Internet. Un deuxième chapitre sera consacré à la description d'un cas riche d'enseignement : le cas birman.

Enfin, la question minoritaire sur l'Internet n'est pas uniquement abordée par les mouvements minoritaires eux-mêmes. En effet, depuis une dizaine d'années, avec parfois le soutien d'organisations internationales, des universités, des associations donnent une plus large place à cette question. L'annexe 3 propose quelques liens hypertextes vers ces sites.

²⁹ <http://landenet.org> cf. annexe 2

1. Les pratiques communes

Certaines communautés ethniques présentent un fort degré de concentration sur un espace géographique donné. C'est par exemple le cas des Catalans, en Espagne, des Bretons en France, des Inuits dans l'Arctique. Bien sûr, comme le précise David Elkins³⁰, au sein de chacune de ces communautés, certains membres peuvent se différencier en créant des sous-communautés³¹, mais ces différences ne remettent pas en cause l'existence et les valeurs de la communauté principale. » En première analyse, on pourrait penser, que pour ces communautés concentrées, l'Internet présente un intérêt mineur. Pourtant, la concentration géographique ne suffit pas, à elle seule, à maintenir les interactions sociales à un niveau suffisant pour pérenniser la culture de la minorité.

1.1. L'Internet et l'écrit

La langue constitue le ciment principal de nombreuses communautés minoritaires. Ce ciment, pour solide qu'il puisse être entre les membres d'une même communauté, demeure, par nature, relativement fragile. En effet, une langue a cette fragilité que, lorsqu'elle n'est plus ou peu employée, elle disparaît. Comme le rappelle un projet de recommandation³² de l'UNESCO, « les langues ne servent pas seulement à communiquer messages et pensées ; elles sont aussi des instruments d'interprétation de l'identité culturelle et sociale. »

Dans la vie réelle, certaines communautés perdent peu à peu la pratique régulière de leur langue. C'est par exemple le cas du breton. Un sondage récent révèle, en effet, que, même au sein des zones dites bretonnantes³³, le breton est de moins en moins employé³⁴ par les jeunes générations. Maintenir la pratique d'une

³⁰ op.cit., page 140

³¹ Par exemple, Saxton (op.cit., page 11) note, à propos de la minorité catalane, : « It is important to keep in mind, ..., that there is more than one « Catalan » nation. Beyond the Catalan, there is also the virtual Valencian, Balear and, at any even smaller level, Mallorcan nation. »

³² UNESCO, 1999, Projet de recommandations sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace, présenté lors de la 30^{ème} session de la conférence générale

³³ La zone "bretonnante", c'est à dire parlant le breton, s'étend à l'ouest d'une ligne Saint Briec - Saint Nazaire, comprenant le Finistère et la partie ouest des Côtes d'Armor, du Morbihan et de la Loire Atlantique. Cette limite historique, qui pourrait remonter aux Vénètes et aux Ossimes, est corroborée par la toponymie (c'est la zone où tous les noms de lieu sont bretons : "ker", "loc", "plou", "lan", etc...) ainsi que par l'enquête réalisée en 1806 (c'est à dire avant toutes les migrations internes) par Coquebert de Montbret.

³⁴ Ce sondage, réalisé du 26 mars au 7 avril 1997, selon la méthode des quotas, auprès de 2500 personnes résidant à l'ouest d'une ligne allant de Paimpol à Vannes, révèle, en particulier que

langue, c'est construire une infrastructure spécifique pour soutenir l'emploi de cette langue. Cela revient, en particulier, à construire des bibliothèques, à développer des chaînes de radio et de télévision, à ouvrir des librairies, à fonder des sociétés d'édition. Comme le note Gregory Saxton³⁵, « tout ceci coûte très cher et est, souvent, géographiquement concentré et organisé de manière centralisée. A contrario, à l'époque de l'ordinateur, la construction d'une infrastructure n'est pas seulement moins onéreuse, mais elle est aussi moins centralisée. Une bibliothèque virtuelle³⁶, des lieux de rencontre virtuels, des maisons d'édition virtuelles, des magazines virtuels et des radios virtuelles peuvent être conçus par des particuliers ou des groupes de particuliers sans avoir besoin d'une coordination et d'un contrôle centralisés. »

L'Internet apparaît donc comme un des moyens pouvant participer à la survivance des langues minoritaires. L'UNESCO³⁷ note à ce propos que « si l'anglais reste la langue prédominante sur l'Internet et s'impose de plus en plus comme l'idiome de communication commun, d'autres langues s'y répandent néanmoins de plus en plus rapidement. Cette expansion reste cependant limitée aux pays qui disposent des moyens financiers, techniques et humains nécessaires. Le multilinguisme ne sera réel que lorsque toutes les cultures pourront s'exprimer dans leur langue propre et non dans une langue étrangère. » Sur l'Internet, l'écrit demeure le principal vecteur de la communication. Pour tirer le meilleur profit de l'étendue des possibilités offertes par le réseau des réseaux, les communautés ethniques virtuelles doivent disposer d'outils logiciels leur permettant de dialoguer dans leur langue. Cela suppose, en particulier, l'élaboration d'instruments spécifiques (moteur de recherche, systèmes de traduction par exemple). Le projet de recommandation de l'UNESCO, cité supra, qui reconnaît que « la promotion de l'utilisation de nombreuses langues est le seul moyen de bien gérer la mondialisation de toutes les activités humaines », veut répondre à cet objectif. Sa réussite reste néanmoins

seulement 6% des moins de 40 ans parlent Breton et même pas 1% des moins de 20 ans. Si en 1902, 90% des habitants de la Bretagne bretonnante parlaient le Breton, aujourd'hui, ils ne sont plus que 20% à savoir le parler, soit environ 240.000 personnes. Le Breton a franchi la barre du 21^{ème} siècle mais son déclin rapide le menace d'extinction vers les années 2020-2030. Les résultats complets de ce sondage sont disponibles sur le site <http://www.bretagne-online.tm.fr/telegram/suplemen/lb1/Com.htm>

³⁵ op.cit., page 11

³⁶ l'adjectif « virtuel » doit être ici entendu comme « non matériel », une bibliothèque virtuelle sur Internet ayant bien une existence réelle.

³⁷ op.cit., paragraphe 24 multilinguisme

conditionnée par le consensus politique et la coopération des Etats membres de l'UNESCO.

Ainsi, certaines communautés minoritaires, sans attendre la mise en application hypothétique de ce projet, se sont mobilisées et ont développé des outils propres à répondre à ce besoin. On peut citer, par exemple, le moteur de recherche catalan catalunyaonline³⁸, qui est aussi un portail de la communauté catalane vers les sites thématiques aussi divers que les arts, la science et les technologies, l'économie et le commerce, les traditions, l'éducation, ... Une autre manière de favoriser la pratique de la langue minoritaire consiste à ouvrir des structures d'apprentissage de cette langue. Ainsi, depuis bientôt trois ans, l'universitat oberta de catalunya³⁹ propose un enseignement interactif. Dispensés surtout en langue catalane, les enseignements proposés par l'UOC permettent notamment de suivre des cycles universitaires en droit, sciences humaines, catalan, informatique et administration. Quand il se sent trop isolé, l'étudiant peut dialoguer avec d'autres étudiants ou avec ses professeurs par mél, ou bien choisir des livres dans la bibliothèque... virtuelle. Néanmoins, il convient de noter que ces initiatives, aussi bénéfiques qu'elles peuvent être pour les communautés concernées sont souvent menées au prix de sacrifices financiers ou personnels exorbitants.

1.2. Langues minoritaires et radio sur l'Internet

L'un des autres services qui participe au maintien de la pratique de la langue est probablement la radio « en ligne ». En effet, parmi l'ensemble des ressources disponibles sur l'Internet, la radio « en ligne », et demain certainement la télévision « en ligne », est le moyen le plus économique, pour un membre isolé, de conserver et d'entretenir l'oralité de sa différence. En effet, beaucoup de minorités sont dispersées au sein de large espaces géographiques. Dès lors, l'auditoire est trop réduit pour que la diffusion de toute presse écrite soit économiquement rentable, et trop dispersé pour qu'il puisse être touché par une radio FM ou par une station de télévision, sans nécessiter de moyens complémentaires d'interconnexion des réseaux de télécommunication⁴⁰. L'étude, de Tom Moring et de John D. Jackson, relative à

³⁸ <http://www.catalunyaonline.com>

³⁹ université ouverte de Catalogne : <http://www.uoc.es>

⁴⁰ pour des minorités fortement dispersées, cette interconnexion ne peut être réalisée autrement que par des moyens satellitaires

l'emploi de la radio sur l'Internet dans les pays nordiques⁴¹, confirme, en effet, que les locuteurs de langue finlandaise dispersés sur le territoire suédois ne disposent d'aucun réseau radio, ni télévisé diffusant des émissions dans leur langue. La radio sur l'Internet prend alors une importance particulière pour ce type de groupe minoritaire qui ne bénéficie pas d'une couverture radiotélévisée par les médias habituels. Plus que l'écrit, la radio sur l'Internet donne de l'authenticité à la langue minoritaire. La diffusion de la presse écrite est onéreuse. La mise en œuvre de réseaux de radio ou de télévision suppose de coûteux investissements, notamment pour couvrir des zones peu urbanisées. La télévision par satellite est un bon moyen, pour les communautés étrangères et les diasporas, de conserver un contact avec leur culture. Pour autant, ce moyen n'est pas adapté aux minorités composées d'un nombre réduit de membres. La radio, et bientôt la télévision sur l'Internet, représentent donc une solution particulièrement prometteuse pour l'ensemble des minorités.

Le serveur AN TOUR AN⁴², de la diaspora bretonne, est l'exemple type d'application de cette technique. Les programmes sont renouvelés hebdomadairement. On y trouve, en particulier, trois radios : ARVORIG.FM qui souhaite « promouvoir la langue et la musique celtique et proposer une autre vision des personnes faisant vivre leur pays » ; RADIO KERN qui ambitionne de « répondre à l'attachement au breton exprimé par une grande majorité de la population bretonne et à la volonté de sauver la langue » ; RADIO KREIZ-BREIZH, enfin une radio bilingue. RKB est historiquement issue des journaux parlés sur cassettes (1977-1982), journaux qui furent une expérience unique de communication locale. Les instigateurs du journal parlé partirent du constat que la langue bretonne n'était que très faiblement présente dans les médias et que son développement ne pouvait se faire que par une prise en compte de la culture populaire et la valorisation de celle-ci aux yeux mêmes de ceux qui la vivaient. Une association fédérant ces journaux sur cassettes en langue bretonne permit la naissance de RKB. Aujourd'hui, RKB, par sa présence sur l'Internet, peut espérer parvenir, plus facilement, à l'un de ses buts : « témoigner du vivant de la richesse culturelle des terroirs et être le reflet de la production bretonne et des autres cultures du monde. ».

⁴¹ Moring Tom et Jackson John D, 2000, Radio on the Internet : The case of minority languages, <http://sockom.helsinki.fi/~moring/RIPE/sum7.htm>

⁴² http://www.antourtan.org/sommaire_radio.html

1.3. Forums de discussion et WEB

La forme d'expression des altérités la plus simple se rencontre, sans conteste, au sein des forums de discussion⁴³ de l'Usenet. A côté des groupes de discussion sur l'informatique, les réseaux, les jeux, il en existe plusieurs traitant des problèmes sociaux et politiques de part le monde. Les questions relatives aux minorités ethniques, culturelles et linguistiques sont, en particulier, abordées dans les forums identifiés soc.culture.* . Pratiquement tous les aspects de la vie humaine sont abordés dans ces groupes de discussion. A côté des débats relatant des expériences vécues dans le monde réel, on peut trouver des débats relatifs à des événements qui se sont passés dans le monde virtuel. La lecture, pendant plusieurs semaines, du news group soc.breton révèle bien ces tendances. Des questions relatives à la musique, à la culture bretonne en général, aux sujets sur la défense de la langue bretonne, la marée noire et le rattachement de la Loire-Atlantique, les contributions sont extrêmement variées. Rares sont celles qui témoignent d'une franche hostilité vis-à-vis des français en général. Quelques uns parfois dénoncent la présence, sur l'Internet, de prises de position opposées au développement des langues minoritaires.

La diversité de l'information est aussi importante sur le WEB qu'au sein des forums de discussion. Cependant ces informations sont de nature différente. L'absence totale de régulation et de contrôle ouvre un espace de liberté aux membres des minorités, des plus tolérants ou pire intolérants. Quelques réalisations particulièrement intéressantes méritent d'être relevées. C'est par exemple l'almanach du surfer breton⁴⁴ qui propose un florilège de sites intéressant la communauté bretonne. C'est encore le vilaweb, décrit par Gregory Saxton⁴⁵. Ce site permet à l'internaute de langue catalane de se promener dans un village virtuel et d'y retrouver quantité de services et de lieux du monde réel. Toute la présentation du site joue sur une symbolique rappelant les lieux habituels d'une ville . On ne parle pas de plan du site mais du plan de la ville. On peut se retrouver sur la place, rencontrer des gens du quartier, consulter les journaux du kiosque, aller à la bibliothèque, ...L'Internet a aussi modifié les formes de contestation. On est aujourd'hui passé de la pétition présentée à la signature dans les lieux publics à la pétition proposée en ligne⁴⁶.

⁴³ news group en américain

⁴⁴ <http://www.bretons.org/almanach>

⁴⁵ op.cit. page 12

⁴⁶ par exemple pour que la France reconnaisse à Riza Altun, un opposant Kurde de Turquie en exil en France, le statut de réfugié politique (http://www.elandnet.org/petition/riza_altun/shtml)

L'Internet permet aussi, aux minorités, de lever des fonds. Malheureusement le WEB est aussi le lieu d'expression des extrémismes⁴⁷.

2. Minorités contre Etat sur l'Internet, le cas de la Birmanie

Dans de nombreux pays, les communautés virtuelles doivent se battre pour conserver leur liberté d'expression sur l'Internet, que ce soit contre les tentatives de censure ou la montée de législations restrictives.

En Chine, par exemple, incapables de tout surveiller, les autorités ont diversifié les entraves à la libre circulation de l'information sur l'Internet. Ainsi, la nouvelle réglementation, promulguée le 1^{er} octobre 2000⁴⁸, rappelle qu'il est interdit de diffuser sur l'Internet des informations subversives, des documents qui incitent à la haine ethnique, à la discrimination, aux superstitions féodales », qui répandent « des rumeurs susceptibles de provoquer le désordre social ou d'endommager la stabilité sociale, qui favorisent le séparatisme tibétain ou taïwanais, ... ».

A Singapour, le contrôle est exercé dans le même but : interdire l'accès à l'information considéré a priori par le gouvernement comme nocif pour la population.

Au Viêt-nam, les questions de politique ou de religion sont taboues sur le réseau des réseaux. Reporters sans frontière⁴⁹ rapporte, en effet, que « près de deux mille sites jugés politiquement ou moralement dangereux sont filtrés manuellement par la Vietnam Data Corporation qui dépend de l'administration des Postes et Télécommunications. » Dans la mire des autorités, les sites étrangers d'information et les nombreux sites de défense des droits de l'homme créés par l'importante diaspora vietnamienne⁵⁰.

Au Laos, l'Internet Committee of Lao a été mis en place par le gouvernement. Il interdit aux nationaux, résidents du pays ou expatriés, de publier en ligne tout contenu susceptible de « nuire à l'unité du pays ».

⁴⁷ On peut par exemple citer le site <http://pagina.de/haika> véritable manuel du parfait combattant basque

⁴⁸ <http://www.china-infosec.org.cn> et <http://www.dfn.org/voices/china/netreg-0010txt.htm>

⁴⁹ op.cit. page 135

⁵⁰ Deux sites de la diaspora vietnamienne : <http://www.vinsight.org> et <http://www.fva.org>

En Turquie, comme le remarque Margarita Valdés Cortés⁵¹, de l'université du Chili, « un jeune homme a fait l'objet de poursuites judiciaires pour insultes aux forces de l'ordre : il avait dénoncé, dans un forum de discussion, des pratiques brutales de la police.

Le cas de la Birmanie, compte tenu de la complexité du contexte géopolitique⁵², constitue un cas d'étude particulièrement intéressant.

2.1. Un Etat contre les technologies de l'information

La Birmanie est un pays du Sud-Est asiatique situé dans la péninsule indochinoise. Elle est limitée au nord par la région autonome du Tibet (Chine), à l'est par la Chine, le Laos et la Thaïlande, au sud par la mer d'Andaman et le golfe du Siam, et à l'ouest par l'océan Indien, le golfe du Bengale, le Bangladesh et l'Inde (cf. carte en annexe 4). La Birmanie compte un nombre important de minorités⁵³. Ces minorités, et en particulier la minorité Karen, font l'objet de discriminations depuis l'installation au pouvoir, en 1986, d'une junte militaire. A l'extérieur des frontières, les opposants à ce régime autoritaire se sont organisés, notamment sur l'Internet, pour dénoncer les atteintes du pouvoir militaire aux droits humains fondamentaux. C'est à ces divers titres que le cas birman est particulièrement riche d'enseignement sur les modes d'actions mis en œuvre par des minorités dispersées en lutte contre un pouvoir central autoritaire.

Comme les quelques pays au monde qui ne disposent pas d'accès direct à l'Internet, la Birmanie est un endroit où la propagande est reine et où les informations officielles sont souvent entachées de subjectivité. La junte militaire au

⁵¹ Valdés Cortés, 2000, Internet censorship around the world
http://www.isoc.org/inet2000/cdproceedings/8k/8k_4.htm

⁵² Le lecteur souhaitant obtenir des éléments sur cette situation géopolitique pourra se rendre sur le site du Centre international de recherche en aménagement linguistique (CIRAL), autrefois connu sous le nom de Centre international de recherche sur le bilinguisme. Le CIRAL est un organisme de l'université LAVAL de Sainte-Foy au Québec.
<http://www.ciral.ulaval.ca/alx/amlxmonde/asia/birmanie/birmanie.htm>

⁵³ Les Birmans (75 %), les Shans (11 %), les Arakans (6 %), les Karens (5 %), les Mòns (3 %), les Kachins (2,5 %), les Chins, les Karennis (Kayahs), les Lahus, les Rohingyas, les Gurkhas, les Palaungs, les Méos (Hmongs), les Nagas, les Akhas, les Lisaws, les Kadus, les Was, les Mokens (ou Mawkens), etc. Le pays compte aussi 150 000 Chinois et 800 000 Indiens. Trois de ces ethnies font souvent parler d'elles parce qu'elle se révoltent contre l'ethnie majoritaire birmane: les Karens, les Kachins et les Shans. De plus, les Was vivant sur la frontière avec la Chine sont périodiquement en insurrection.

pouvoir qui a renommé le pays « Myanmar⁵⁴ » réduit les activistes démocratiques au silence et assujettit les minorités ethniques qui revendiquent l'autodétermination. Les groupes minoritaires non-birmans, qui représentent à peu près la moitié de la population de Birmanie, réclament la constitution d'un état fédéral ou même pour certains l'indépendance. Cependant, ils n'ont aucun espoir de pouvoir exprimer leur opinion publiquement en Birmanie étant donné que tous les médias sont contrôlés par la junte. Les Birmans et les minorités ethniques exilées à l'étranger, toutefois, ont été en mesure d'utiliser l'Internet pour dénoncer les abus du pouvoir en place et pour promouvoir leurs revendications.

Le SLORC⁵⁵ maintient son pouvoir non seulement par la puissance militaire, mais aussi en contrôlant l'accès à l'information. La crainte que les nouvelles technologies de l'information ne favorisent la mobilisation des opposants, et ne conduisent indirectement au renversement du pouvoir, a motivé la junte au pouvoir à prendre, dès septembre 1996, des mesures de restrictions draconiennes à l'encontre des moyens de communication. L'anthropologue, Christina Fink, dans une étude sur la Birmanie⁵⁶, révèle que : « les journaux, la télévision et les radios locales sont totalement contrôlés par le gouvernement. Les téléphones sont sur écoute, le courrier est ouvert et tous les télécopieurs doivent être déclarés auprès du gouvernement. ». Dans un tel contexte, comme le note l'association Reporters sans frontières, « l'Internet est un enjeu de première importance : il sert de caisse de résonance à la dissidence birmane à l'étranger. » Les mesures du SLORC interdisent aux résidents de Birmanie de diffuser, par l'Internet, des informations non-censurées et d'entrer en relation avec les mouvements pro-démocratiques en exil. Depuis la promulgation de cette réglementation, quiconque est trouvé en possession d'un télécopieur ou d'un modem non déclaré auprès des autorités est passible d'une peine d'emprisonnement de quinze ans. Aujourd'hui encore, le SLORC interdit les accès directs à l'Internet. Seuls les organisations non-gouvernementales, les compagnies commerciales internationales, et les proches du pouvoir militaire peuvent se connecter à l'Internet, via l'opérateur national, le Myanmar Post and Telecommunications (MPT). Le reste de la population de Birmanie ne peut prendre connaissance de l'Internet qu'à travers les journaux d'informatique locaux. D'après

⁵⁴ Le pays merveilleux

⁵⁵ State law and order restoration council

⁵⁶ Fink Christina, Burma : constructive engagement in cyberspace ?,
<http://www.cs.org/publications/CSO/csqinternet.html>

Reporters sans frontière⁵⁷, depuis mai 2000, la situation s'est durcie : « le ministre des communications a interdit aux étrangers d'utiliser des services de méls privés et tous les courriers transitent désormais par le MPT qui, selon plusieurs témoignages, les examine systématiquement ». Enfin, le 20 janvier 2000, de nouvelles dispositions ont été prises par le MPT : les écrits traitant de politique sont interdits sur le réseau des réseaux.

Si les habitants de Birmanie ne peuvent pas utiliser l'Internet, Les Birmans en exil ont très rapidement su tirer avantage du courrier électronique et de l'Internet, en utilisant les deux technologies pour diffuser des informations d'une manière appropriée et pour organiser les mouvements de résistance. Le SLORC a réalisé que, s'il contrôlait largement les informations qui pénétraient en Birmanie, il ne pouvait pas agir sur ce qui se disait à l'extérieur du pays.

2.2. L'utilisation de l'Internet par les groupes minoritaires en exil

Les exilés ayant immigré vers les pays occidentaux et le Japon, à la fin des années quatre-vingt, se trouvèrent immergés naturellement dans une culture informatisée. Christina Fink note que "ceux qui reprirent une scolarité comprirent très rapidement, éventuellement avec l'aide de pairs, comment utiliser le courrier électronique." Cette situation était bien différente dans les autres pays, et l'activité subversive, des minorités birmanes dispersées, de bien moindre importance, même dans des pays géographiquement proches de la Birmanie. Ainsi, "en Thaïlande, l'accès au courrier électronique était aussi possible, cependant il demeurait relativement cher jusqu'au début des années quatre-vingt-dix. Mais comme peu de Thaïlandais utilisait la messagerie électronique, en particulier dans les zones frontalières, les membres de la diaspora birmane furent moins exposés à l'Internet. Même s'ils avaient entendu parlé de l'Internet, ils n'avaient qu'une vague idée de ces capacités."⁵⁸

Le déclic vint du Burma Project⁵⁹, une organisation non gouvernementale, basée à New York, qui, avec pour objectif d'accroître la visibilité internationale de la situation en Birmanie, tenta d'introduire le concept d'utilisation de la messagerie électronique et de l'Internet auprès des communautés minoritaires exilées installées

⁵⁷ op.cit. page 30

⁵⁸ op.cit. in « use of the Internet by exile groups »

⁵⁹ <http://www.soros.org/burma/index.html>

en Thaïlande. Le Burma Project et d'autres organisations non gouvernementales financèrent l'achat d'ordinateurs, de modems et de comptes de messagerie au profit des organisations politiques birmanes exilées. Comme le note Christina Fink, les difficultés rencontrées initialement pour utiliser ces nouvelles technologies furent rapidement levées grâce, en particulier, à la mobilisation de volontaires étrangers. Aujourd'hui, les membres de ces communautés sont en mesure de se former par eux-mêmes, apportant parfois le savoir-faire à d'autres organisations. L'action des membres de l'organisation non gouvernementale Green November 32 mérite d'être particulièrement soulignée. « Parcourant la frontière thaïlando-birmane, ses membres ont dispensé des formations sur l'utilisation d'Internet et de la messagerie électronique, accordant des cours particuliers et un soutien technique à l'installation et à la mise en œuvre des moyens informatiques. »⁶⁰ Complétant cette action, des membres exilés de la communauté Môn ont développé dix-sept polices de caractères Môn. Ces polices de caractères sont utilisées pour les publications en langue Môn distribuées à l'extérieur de la Birmanie. Elles devraient être prochainement employées sur l'Internet.

Les minorités ethniques installées à la frontière de la Birmanie et à l'étranger utilisent l'Internet pour trois raisons principales : premièrement pour diffuser des informations sur les abus aux droits de l'homme perpétrés par le gouvernement en place, deuxièmement pour rentrer en relation avec d'autres membres de leur minorité, troisièmement pour informer les étrangers sur leur histoire, leur culture et leurs revendications politiques.

Les représentants exilés des groupes de résistance armée comme la Karen National Union, la Karenni National Progressive alimentent régulièrement les serveurs, tels que le groupe de discussion soc.culture.burma et la liste de distribution seasia-I, d'informations sur les exactions du SLORC. A cet effet, des rapports écrits sont envoyés depuis la frontière aux bureaux situés à l'extérieur de la Birmanie, d'où ils sont traduits en anglais et transmis par mél à travers le monde. Ces informations ont une valeur inestimable dans la mesure où il est pratiquement impossible pour des journalistes de se déplacer dans les régions frontalières peuplées par les minorités.

Christina Fink donne un bon exemple de ce type de communication. « De juin à juillet 1997, dans l'Etat de Shan, les militaires du SLORC procédèrent à des exécutions sommaires de paysans de l'ethnie Shan. Le SLORC tenta d'exterminer les

⁶⁰ op.cit. Christina Fink

communautés Shan de manière à supprimer le soutien aux groupes de résistance armée Shan. Quelques personnes en Birmanie et à l'étranger eurent connaissance de ces atrocités de sorte que la Fondation Shan pour les droits de l'homme put envoyer des rapports, sur la base des témoignages visuels, à la liste de discussion BurmaNet et aux sites WEB birmans.

Créé en 1993, la liste de diffusion BurmaNet est probablement le forum d'information le plus populaire réalisé par les Birmans exilés et les groupes minoritaires. Avec plus de 1000 abonnés, incluant des ambassades, des organismes officiels, des organisations non gouvernementales, des chercheurs, des activistes, des journalistes et différentes organisations politiques, BurmaNet offre aux organisations ethniques, en particulier, celles disposant de peu de moyens financiers, de diffuser rapidement et pour un faible coût les nouvelles les plus récentes sur la condition des membres de leur minorité restés en Birmanie. Mieux encore, ces informations tirées de l'Internet, sont traduites en birman et ensuite diffusées par des stations⁶¹ de radio installées à l'étranger, à proximité des frontières. Ainsi, l'Internet participe indirectement à l'expression des groupes minoritaires au sein du territoire birman.

Les groupes minoritaires ethniques et les groupes démocratiques birmans utilisent aussi l'Internet pour entretenir les relations entre leurs membres et réaliser des campagnes de mobilisation internationales. Le site Free Burma Coalition⁶² relie, par exemple, un réseau de mouvements d'opposition en exil, en Thaïlande, au Japon et en Occident.

Autre exemple, le site Mon homepage⁶³, propose des photographies de la journée nationale Môn, de danseurs Môn, une brève histoire de la culture Môn, des informations linguistiques Môn et des déclarations du New Mon State Party, l'aile politique de l'armée de résistance Môn.

En réponse à cette mobilisation, la junte a développé, dès 1996, un site de propagande, myanmar.com⁶⁴. Le régime se sert aussi de l'Internet pour tenter de discréditer l'opposition politique, notamment les membres de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), par des envois massifs de méls de désinformation. Reporters sans frontière⁶⁵ rapporte que « le ministère de la défense et les services de

⁶¹ Ce sont à titre d'exemples : The Voice of America, Radio Free Asia, Democratic Voice of Burma

⁶² <http://www.freeburmacoalition.org>

⁶³ <http://cscmosaic.albany.edu/~gb661>

⁶⁴ <http://www.myanmar.com>

⁶⁵ op.cit. page 29

renseignements surveillent le Net et adressent des messages truffés de virus aux dissidents birmans actifs sur la Toile. En réponse, des partisans de la LND ont piraté le site officiel du pouvoir. »

L'ouverture et la liberté, valeurs qui caractérisent l'Internet, contrastent fortement avec le climat politique qui règne en Birmanie. Toutefois, même si le SLORC s'est, jusqu'aujourd'hui, toujours refusé à engager un dialogue aussi bien avec les partis pro-démocratiques qu'avec les groupes minoritaires de résistance, il convient de reconnaître qu'une « communication », certes d'un type relationnel particulier, s'est installée sur l'Internet. On peut simplement espérer que ce type de communication évolue vers l'instauration d'un dialogue plus traditionnel.

TROISIEME PARTIE

L'Internet et la question minoritaire, les pratiques envisageables

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, les communautés minoritaires ont très rapidement investi l'Internet, ce moyen leur offrant de nouvelles perspectives dans le champ des actions collectives. Toutefois, si les minorités ont su rapidement trouver, dans cet outil de communication, le moyen de combler leur infériorité face à un pouvoir qui contrôle les médias, elles utilisent généralement peu le réseau des réseaux pour dialoguer entre elles. En effet, à l'exception peut-être des groupes minoritaires qui s'unissent par contingence dans leur opposition à un pouvoir central autoritaire, les pratiques des minorités sur l'Internet semblent donc relativement cloisonnées. Or, dans de nombreux pays des populations subissent quotidiennement les pires excès de rivalités ethniques. Comment l'Internet peut-il faciliter la résolution de conflits ethniques ? La réponse à cette question constituera le premier volet cette troisième partie.

Les questions minoritaires sont depuis plus d'une dizaine d'années revenues sur le devant de la scène internationale. Des initiatives, en particulier en Europe, ont été prises pour garantir la protection des groupes minoritaires. Dans le même temps, certains pays ont engagé des actions volontaristes pour faciliter leur passage dans la « société de l'information ». Pourtant, à ce jour, aucune étude n'a été réalisée pour identifier dans quelles mesures, l'Internet pourrait faciliter la mise en œuvre des politiques de défense des minorités. Cette analyse des possibles constituera le dernier chapitre de ce mémoire.

1. L'Internet, un outil de résolution des conflits ethniques

Avant d'imaginer la manière par laquelle l'Internet peut apporter des solutions dans la résolution des conflits ethniques, il paraît souhaitable d'identifier les obstacles susceptibles d'être rencontrés pour atteindre cet objectif. Le type des participants en présence, leur degré d'accessibilité au réseau, les spécificités intrinsèques de l'Internet sont autant d'éléments de nature à influencer sur la capacité du réseau des réseaux à faciliter le règlement de conflits ethniques.

1.1. Les acteurs

Les relations qu'entretiennent les différents acteurs et le rôle qu'ils tiennent, les uns par rapport aux autres, sont révélateurs du pouvoir qu'ils détiennent dans un conflit donné. Cette dynamique relationnelle des forces en présence se retrouve aussi sur l'Internet. Dès lors, l'accessibilité⁶⁶ des acteurs aux ressources de l'Internet et des technologies de l'information, en général, et le degré de représentativité de ces acteurs, sur l'Internet, sont deux facteurs qui méritent d'être mesurés. En effet, leur analyse est déterminante pour identifier la stratégie qui permettra d'exploiter au mieux les capacités de l'Internet.

Un conflit ethnique met en présence plusieurs acteurs. Ce sont l'Etat, ou les Etats, et leurs représentants, les membres des groupes minoritaires concernés (que ces membres soient ou non présents dans le pays en crise), les élites de ces communautés ethniques (c'est à dire les leaders politiques ou religieux, les universitaires, ...), mais aussi les fournisseurs d'accès à l'Internet et enfin les organismes et individus intéressés par la question des minorités. Ces acteurs disposent, chacun, de facilités d'accès au réseau différentes, tant au plan technique, en fonction de la disponibilité des infrastructures techniques, qu'au plan légal ou réglementaire, en matière notamment de contrôle des communications.

L'Etat peut user de la censure, moyen qu'il n'hésite pas généralement à employer lorsqu'il est impliqué dans un conflit. Dès lors, l'attitude de l'Etat, vis-à-vis de la représentation des minorités sur l'Internet, est un élément déterminant pour la définition d'une stratégie adaptée.

⁶⁶ cette accessibilité s'entend en terme technique mais aussi dans la capacité que détiennent ou ne détiennent pas les différents acteurs à utiliser l'Internet

Comme nous l'avons constaté dans la deuxième partie, il est parfois difficile, pour les personnes vivant dans certains pays sous contrôle, de diffuser de l'information. Pour contourner cette difficulté, des solutions, du type de celles décrites dans le cas de la Birmanie, peuvent être mises en œuvre. La stratégie d'action sur l'Internet devra prendre en compte cette contrainte.

En dépit d'une infrastructure défaillante dans de nombreuses régions en crise (des suites de limitations techniques ou de destructions), la plupart des conflits ethniques sont représentés sur l'Internet, grâce, notamment, au soutien de membres des communautés, qu'ils soient ou non en exil. Toutefois cette représentation peut parfois être biaisée, en particulier lorsqu'elle est le fait de groupes éloignés de la région du conflit. Il convient donc d'être prudent dans la confiance que l'on peut prêter aux informations diffusées.

Cette prudence vaut aussi pour les fournisseurs d'accès à l'Internet (FAI) qui peuvent, par la menace ou non, soutenir l'une des parties en présence. Les FAI détiennent en effet un rôle stratégique par leur capacité à contrôler l'accès à l'Internet et le contenu des informations qui transitent par leur intermédiaire. Se faisant, ils sont en mesure de présenter à l'utilisateur une information orientée, voire d'exclure du réseau un groupe minoritaire donné.

En revanche, les organismes (universités, organisation non gouvernementales) indépendants vis-à-vis des différentes parties en conflit, et qui s'intéressent à la question des minorités, délivrent probablement la source d'information la plus fiable en terme de contenu et de service. C'est donc, prioritairement, avec ce type d'acteurs qu'il conviendra de compter pour mettre en œuvre notre stratégie.

1.2. L'impact des spécificités de l'Internet

L'Internet est un réseau global. Compte tenu de ses spécificités (« déterritorialisation » de l'information et rapidité de la diffusion), les conflits ethniques et leur résolution potentielle ont aussi pris une dimension globale. Dès lors, depuis presque n'importe quel lieu au monde, il est possible de soutenir les communautés minoritaires et d'aider les parties en présence à trouver une solution de sortie de crise. Ce soutien peut revêtir un caractère non agressif sous la forme par exemple d'une participation à une pétition.

Néanmoins, l'Internet peut aussi être utilisé pour étendre le conflit ethnique dans le champ virtuel. Ce type de conflit virtuel peut prendre différentes formes : manipulation de l'information dans les sites WEB, guerre des mots dans les forums de discussion et même attaque de sites informatiques comme cela s'est déjà produit, notamment dans le différend qui oppose Palestiniens et Israéliens.

Dans ce contexte, la recherche, grâce à l'Internet, des origines profondes du conflit peut être rendue difficile par la surabondance d'information, l'objectivité parfois discutable des auteurs, la toute relative « pureté » de leur engagement. Par ailleurs, la présence simultanée, sur l'Internet, d'un trop grand nombre de conflits peut décourager des velléités de soutien. A cet effet, il convient de noter que sur un auditoire potentiel de plusieurs dizaines de millions d'utilisateurs, généralement, seule une frange marginale de quelques centaines voire, au mieux quelques milliers d'abonnés, se sent concernée par le problème des minorités.

Néanmoins, même s'ils sont en quantité réduite, ces liens virtuels permettent de révéler la réalité des relations entretenues par les parties en présence. En ce sens l'Internet peut participer à une meilleure compréhension des fondements du conflit, et de fait aider à la définition de la stratégie la plus appropriée pour dénouer la crise.

1.3. Les possibles

Grâce à l'Internet, plus qu'avec aucun autre média, certaines difficultés dans la résolution des conflits peuvent être levées.

Comme nous l'avons vu précédemment, une des qualités premières de l'Internet réside dans sa capacité à transcender les frontières physiques, que ces frontières soient des frontières d'Etats ou des limites géographiques au sein d'un même Etat. Cette qualité à briser les frontières dessinées par l'action politique des hommes, favorise le travail en commun de personnes éloignées les unes des autres. Ces personnes peuvent d'ailleurs ne pas nécessairement être directement impliquées dans le conflit. En effet, ce nouveau lieu de communication virtuel que représente l'Internet permet de rompre le « localisme » et le régionalisme qui caractérisent certains conflits ethniques.

Le Zamir⁶⁷ Transnational Net⁶⁸, réseau installé⁶⁹, en juin 1992, en ex-Yougoslavie, représente à ce titre, l'exemple type d'une utilisation réussie de l'Internet comme modérateur de tensions ethniques. Certes, comme l'affirme Eric Bachman⁷⁰, un des fondateurs du ZamirNet, aucun système de communication ne peut arrêter, à lui seul, un conflit. Mais le maintien de canaux de communication est essentiel à toute résolution de conflit. En effet, dans une période de guerre, les différents acteurs en présence emploient la censure et désinforment leur peuple et la communauté internationale. Avec des initiatives comme ZamirNet, les liens de communications précédemment coupés par les parties en présence peuvent être retissés. Bien sûr, cette normalisation des relations demeure limitée, en volume, à quelques membres⁷¹ de chacune des communautés ethniques en conflit. Pour autant, elle démontre qu'il peut exister une alternative à l'affrontement entre groupes ethniques. Néanmoins, compte tenu des différents facteurs rappelés précédemment (pouvoir de censure des Etats; limitations d'accès à l'Internet, pour les individus des pays en crise), ce type d'initiative semble beaucoup plus adapté à la prévention plutôt qu'à la résolution des conflits ethniques.

C'est probablement, dans ce domaine, que l'Internet peut apporter la plus grande contribution. En effet, grâce à l'Internet les membres des différentes communautés minoritaires peuvent apprendre à mieux se connaître. Nous pouvons tenter d'évaluer la nature des besoins qui permettraient de remplir cet objectif.

Supposons, d'abord, que la communauté ethnique majoritaire de la région considérée ne s'oppose pas à la diffusion, sur l'Internet, d'informations objectives sur les différentes minorités partageant le même espace territorial.

Une telle action de prévention a quelques chances de réussir si elle s'adresse à une proportion importante d'individus de chaque minorité. Par ailleurs, l'effet sur les mentalités sera d'autant plus fort, s'il s'inscrit dans la durée. Les jeunes générations doivent donc être prioritairement visées. En tout premier lieu, il pourrait

⁶⁷ « za mir » veut dire « pour/de la paix »

⁶⁸ <http://www.zerberus.de/org/zamir>

⁶⁹ Bien que ZamirNet ait rencontré beaucoup de problèmes techniques (absence d'électricité, de lignes téléphoniques consécutive parfois des destruction de guerre), cette initiative fut un succès en permettant aux personnes de travailler ensemble par delà les frontières établies par les belligérants.

⁷⁰ Bachman Eric, Digital communication via the Internet in war zone : conflict resolution and the Internet, http://www.isoc.org/isoc/whatis/conferences/inet/96/proceedings/h2/h2_2.htm

⁷¹ En 1996, ZamirNet était constitué de sept serveurs installés dans sept villes différentes de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, de Slovénie et de Serbie. Ces sept serveurs demeurent connectés 24 heures sur 24 au réseau téléphonique et collecte les messages provenant de plus de 2500 abonnés (personnes privées, organisations non gouvernementales installées dans les pays de l'ex-Yougoslavie).

donc être imaginé de concevoir des programmes d'information sur les minorités à l'intention de cette population. Par ailleurs, la mise en place, de moyens d'accès au réseau, dans les seuls centres d'enseignement peut, dans un premier temps, suffire. Ce qui limite notablement le coût de l'opération. Une fois la problématique de l'équipement en logiciels et matériels réglée, la validité du projet demeure fortement liée à l'objectivité de l'information fournie. Cette objectivité peut être obtenue en confiant à des organismes, reconnus pour leur expertise dans le domaine des minorités et pour leur indépendance vis-à-vis de tout courant d'opinion, la réalisation des sites Internet. Un procédé moins coûteux en temps pourrait consister à créer un label d'objectivité qui serait attribué par un comité composé d'experts appartenant aux organismes supra. Dès lors que la communauté ethnique majoritaire ne s'oppose pas au projet, de nombreuses mesures peuvent être imaginées pour renforcer les relations interethniques, et se faisant diminuer les tensions.

Dans le cas contraire, l'accession par l'Internet à une information objective sur les différentes minorités ne peut plus relever que des seules pratiques individuelles. La probabilité de pouvoir prévenir des conflits ethniques, grâce à l'Internet, s'en trouve alors notablement réduite.

2. L'Internet, outil de mise en œuvre des politiques de défense des minorités

En France, le 16 janvier 1998, le Comité interministériel pour la société de l'information adoptait le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information (PAGSI). Fidèle à la vision républicaine des libertés publiques, vision résumée en l'article deux initial de la Constitution de 1958 : " La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ", ce programme, articulé autour de six priorités⁷², ne laisse aucune place à une meilleure expression des minorités.

En 1992, avec la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, puis en 1995, avec la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, le conseil de l'Europe ouvrait à la signature des Etats membres deux textes

⁷² Les six priorités sont : l'éducation, la culture, la modernisation des services publics, les entreprises et le commerce électronique, la recherche et l'innovation, la régulation juridique.

importants relatifs à la protection des minorités en Europe. A ce jour, la France a signé le premier texte mais ne l'a pas ratifié et n'a ni signé, et encore moins ratifié le deuxième texte.

En Dans ce chapitre, nous nous proposons de déterminer dans quelles mesures la mise en œuvre, en France, de ces deux textes peut être facilitée par l'Internet

2.1. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la Convention-cadre pour la protection des minorités

La Charte prévoit la protection et la promotion des langues régionales et minoritaires historiques. Son élaboration est justifiée, d'une part, par le souci de maintenir et de développer les traditions et le patrimoine culturels européens, d'autre part, par le respect du droit imprescriptible et universellement reconnu de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie privée et publique.

Elle contient d'abord des objectifs et principes que les Etats s'engagent à respecter pour toutes les langues régionales ou minoritaires existant sur leur territoire: respect de l'aire géographique de chacune de ces langues, nécessité d'une promotion, facilité et/ou encouragement de leur usage oral et écrit dans la vie publique et privée (par des moyens adéquats d'enseignement et d'étude, par des échanges transnationaux pour ces langues qui sont pratiqués sous une forme identique ou proche dans d'autres États).

Ensuite, la Charte énumère toute une série de mesures (Partie III) à prendre pour favoriser l'emploi des langues régionales ou minoritaires dans la vie publique. Ces mesures couvrent les domaines suivants :

- l'enseignement (art. 8) ;
- la justice (art. 9),
- les autorités administratives et les services publics, les médias (art. 11),
- les activités et équipements culturels (art. 12),
- la vie économique et sociale (art. 13) et
- les échanges transfrontaliers (art.14).

La Convention est le premier instrument multilatéral européen juridiquement contraignant consacré à la protection des minorités nationales en général. Elle vise à promouvoir une égalité pleine et effective des minorités

nationales en assurant les conditions propres à conserver et développer leur culture et à préserver leur identité. La Convention énonce les principes concernant les personnes appartenant à des minorités nationales dans le domaine de la vie publique, comme la liberté de réunion pacifique, la liberté d'association, la liberté d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, l'accès aux médias, ainsi que dans le domaine des libertés linguistiques, de l'éducation, de la coopération transfrontalière.

2.2. Les utilisations possibles de l'Internet

Au plan technique, l'Internet peut faciliter la mise en œuvre de plusieurs principes énoncés dans ces documents.

En premier lieu, les principes relatifs au renforcement des relations interethniques⁷³ et de la compréhension mutuelle entre minorités à l'exemple de ce qui a été imaginé dans le paragraphe précédent pour prévenir les conflits.

Ensuite, dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement des langues⁷⁴, en favorisant la création d'universités virtuelles à l'exemple de l'université libre de Catalogne.

Mais aussi, dans le cadre de la promotion de la représentation des minorités au sein des médias⁷⁵, en développant des radios, et demain des télévisions, au bénéfice des minorités.

Enfin, dans l'amélioration des relations avec les services publics⁷⁶, en proposant « en ligne » une traduction dans les langues minoritaires de tous les formulaires officiels.

⁷³ Articles 6, 12 et 17 de la Convention-cadre et 7 de la Charte

⁷⁴ Articles 13 et 14 de la Convention-cadre et 11 de la Charte

⁷⁵ Articles 9 de la Convention-cadre et 8 de la Charte

⁷⁶ Articles 10 de la Convention-cadre et 10 de la Charte

CONCLUSION

Depuis maintenant plus d'une dizaine d'années, la question des minorités est revenue au devant de la scène internationale, avec malheureusement son cortège de scènes d'horreur telles que les ont connues les Kosovars, les Bosniaques ou les Rwandais.

Dans le même temps, nous avons pu assister, avec le développement de l'Internet, à une formidable évolution, à l'échelle du monde, des capacités de communication et de coordination entre individus.

Parfois dispersées géographiquement, souvent sous-représentées dans les médias classiques, les minorités ont trouvé dans l'Internet un moyen de coordonner leurs actions et d'exprimer leurs différences.

Fort logiquement, les minorités installées dans les pays riches ont été les premières à exploiter au mieux ce nouveau mode d'expression, faisant preuve d'originalité dans la nature des services proposés sur le réseau des réseaux : radios « en ligne », villages virtuels, universités « en ligne », référendums électroniques ...

Les minorités opprimées ont, quant à elles, fait de l'Internet une « caisse de résonance » de leurs revendications. C'est à titre d'exemples, le cas des indiens du Chiapas et celui des minorités Birmanes.

Cette dimension politique de l'Internet n'a pas échappé aux Etats totalitaires qui ont rapidement compris la menace que le réseau des réseaux pouvait faire peser sur leur pouvoir. Ainsi des Etats s'emploient, encore aujourd'hui, à limiter et à contrôler l'utilisation de l'Internet sur leur territoire. Néanmoins, compte tenu de l'évolution prévisible des technologies de l'information, cette politique restrictive sera, à l'avenir, de plus en plus difficile à tenir.

Par ses qualités intrinsèques, l'Internet peut se révéler un outil efficace dans la prévention des conflits ethniques. Le succès du réseau ZamirNet déployé dès 1992 dans l'ex-Yougoslavie témoigne de cette potentialité.

Depuis 1992, prenant acte de l'arrivée des nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, et, avec la disparition du communisme, de l'émergence d'une vision différente des choses à l'Ouest, le conseil de l'Europe a proposé à la signature et à la ratification des Etats un ensemble de textes favorables à la protection des

minorités. Nous avons vu que l'Internet peut, au plan technique, faciliter l'application de ces documents.

Pour autant, il ne semble pas que toutes les potentialités du réseau des réseaux aient été totalement exploitées pour mieux protéger les minorités.

Récemment trois pays, la Hongrie en 1990, l'Estonie en 1992 et la Russie en 2000, mettaient en application, dans des dispositions législatives, le principe d'autonomie culturelle personnelle extra-territoriale inventé en Autriche-Hongrie, et développé par le socio-démocrate Otto Bauer⁷⁷ (1880-1938). Ce concept développe l'idée selon laquelle des groupes minoritaires, ne disposant pas de territoire en propre et dispersés dans plusieurs régions, peuvent bénéficier d'une certaine autonomie de décision collective⁷⁸ dans des domaines comme l'éducation, les médias, les traditions, la culture ... Ces textes reconnaissent aux minorités de ces pays des droits individuels et collectifs d'une rare ampleur. On peut d'ailleurs se demander comment toutes ces dispositions peuvent se transposer dans la réalité. En effet, si les minorités géographiquement concentrées peuvent se prévaloir sans trop de difficulté de ses dispositions, il ne semble pas en être ainsi pour certaines petites minorités géographiquement dispersées, lesquelles peuvent aujourd'hui difficilement bénéficier des mêmes avantages. Le problème n'est pas d'ordre juridique, mais d'ordre pratique. L'idée peut alors paraître séduisante d'imaginer dans quelles mesures le réseau des réseaux pourrait faciliter la mise en œuvre de cette « utopie réaliste⁷⁹ ».

Est-ce que demain, notamment par la capacité de l'Internet à contracter les distances et à faciliter l'exercice de la démocratie par le vote électronique, nous pourrions assister à une extension de ce principe d'autonomie personnelle extra-territoriale ?

Les Etat démocratiques, technologiquement avancés et confrontés aux revendications de leurs minorités nationales, ont certainement un rôle de tout premier plan à jouer dans ce domaine.

⁷⁷ Bauer Otto, La question des nationalités et la social-démocratie, Arcantère éditions, Paris, 1988

⁷⁸ Décision prise de manière démocratique par le vote

⁷⁹ Qualificatif donné à ce concept par Yves Plasseraud dans Les minorités, Montchrestien, Paris, 1998

ANNEXE 1

Présentation de l'Internet

Source : "Internet, nouvel espace maritime? Eléments d'une géopolitique de l'Internet" - CRP Jacob février 2000

1. Rapide historique

L'origine de l'internet se trouve dans une initiative du département de la défense des Etats-Unis (DoD) qui, dans le contexte de la guerre froide, entreprit de réaliser un réseau de transmissions de données grande distance entre différents centres, capable de résister à une destruction partielle. Ce réseau, baptisé ARPANET, a été mis en œuvre par des centres de recherche universitaire grâce à un financement du ministère de la défense, puis étendu à une quarantaine de sites au début des années 1970.

Parallèlement à ce développement, le réseau est présenté aux autres occidentaux et des travaux de normalisation sont entrepris (protocole TCP/IP), toujours sous l'égide du DoD. En 1983, la défense isole la partie militaire du réseau (MILNET) permettant ainsi à ARPANET de devenir la colonne vertébrale du réseau Internet aux Etats-Unis.

En 1990, ARPANET est intégré au réseau de la National Science Foundation, qui en finance le développement jusqu'en 1995. En 1995, le réseau est remplacé par quelques grands réseaux interconnectés, exploités par de grands opérateurs de télécommunication (MCI, Sprint...) ouvrant ainsi la voie à un développement résolument commercial.

2. Principes de fonctionnement

Internet repose aujourd'hui sur une juxtaposition de réseaux de niveaux différents :

- réseaux intercontinentaux servant de support à tous les autres réseaux;
- réseaux de desserte ayant leur propre dynamique de développement (à l'instar de RENATER en France et de sa vingtaine de réseaux régionaux);
- fournisseurs d'accès régionaux qui desservent leurs abonnés au moyen de plateformes d'accès reliées au réseau téléphonique ou câblé;
- réseaux fermés, internes ou propriétaires, donnant accès à l'Internet à leurs abonnés via des passerelles sécurisées.

Dans cette diversité, le dénominateur commun est le langage de communication numérique (TCP/IP pour Transmission Control Protocol over Internet Protocol) capable de faire passer sur tout type de réseau des données numériques, d'un expéditeur identifié vers un destinataire identifié.

Physiquement, l'Internet est constitué d'un ensemble de liaisons, de nœuds et de réseaux, qui constituent un maillage mondial par lequel transitent les communications.

Lorsqu'une communication est établie entre deux points, les données à transférer sont découpées en paquets. Chaque paquet transite de façon autonome mais porte l'adresse au format IP du destinataire. A chaque nœud, un routeur lit la destination et retransmet le paquet sur des liaisons qui de proche en proche le conduisent à sa destination finale. L'intérêt du système est qu'il optimise le trafic en faisant circuler les paquets sur les liaisons les plus fluides à chaque instant.

3. Les services offerts par le réseau

L'Internet offre aujourd'hui un grand nombre de services dont les plus répandus sont :

- la messagerie électronique qui permet d'adresser un message dans la boîte à lettres électronique d'un destinataire connecté à l'Internet;
- les forums de discussions qui permettent de fédérer des utilisateurs individuels en groupes de discussions informels interconnectés sous formes de contributions personnelles accessibles en lecture pour tous;
- le transfert de fichiers;
- le World Wide Web, inventé en 1989 au CERN en Suisse, est un service qui permet d'accéder à des serveurs multimédias interactifs pour y consulter des pages contenant du texte et des images. Ces pages contiennent des liens hypertextes qui permettent d'appeler d'autres pages interconnectées. Le lecteur passe ainsi à travers ces liens d'un document à un autre.

ANNEXE 2
Le portail eLandnet



*the information highway to unrepresented nations,
indigenous peoples and national minorities worldwide*

Au 1^{er} avril 2001, le portail eLandnet propose 2730 liens vers des sites traitant des questions minoritaires

Afrique : 187 sites

Asie : 560 sites

Europe : 1487 sites

Amérique du Nord : 236 sites

Amérique centrale et latine : 139 sites

Océanie – Pacifique : 82 sites

Informations générales : 39 sites

ANNEXE 3

Quelques sites traitant de la question des minorités

Le media and communication studies site⁸⁰ qui consacre toute une section à la question des minorités et du multiculturalisme.

Le Transnational Communities⁸¹, un programme de l'université d'Oxford qui propose des études intéressantes sur la représentation des diasporas dans les médias.

The European research center on migration and ethnic relation⁸² qui propose une bibliothèque virtuelle sur les migrations et les relation ethniques.

The Ethnicity Racism and the Media (EraM)⁸³ un programme de l'université St. Johns qui propose un forum de discussion sur la question des minorités.

⁸⁰ <http://www.aber.ac.uk/media/index.html>

⁸¹ <http://www.swan.ac.uk/german/axial/summary.htm>

⁸² <http://www.ercomer.org>

⁸³ <http://code1.com/cybercolonies/eram>

ANNEXE 4

Carte de la Birmanie

Source : membres.tripod.fr/scampana/Birmanie.html



ANNEXE 5

Quelques sites sur les questions minoritaires en Birmanie

1. Burma Daily

Ce site offre une grande variété d'histoires nouvelles et de rapports sur les événements au Myanmar.

<http://www.burmadaily.com>

2. Democratic Voice of Burma

Une organisation qui fait campagne pour le retour de la démocratie en Birmanie, et entre autres choses, appelle à la libération des prisonniers politiques. Le site contient aussi des interviews et des discours des leaders du NLD.

<http://www.communique.no/dvb>

3. Free Burma Home Page

Les responsables de ce site militent pour le renversement du gouvernement militaire au pouvoir.

<http://www.ibiblio.org/freeburma/index.html>

4. Internally Displaced People (IDPs) in Myanmar

Ce site offre une histoire résumée des situations rencontrées par les personnes déplacées en Birmanie.

<http://www.idpproject.org>

5. The Burma Fund

Bibliographie

1. Livres

Bauer Otto, 1988, La question des nationalités et la social-démocratie, Arcantère Editions, Paris

Haupt G., Löwy M., Weill C., 1997, Les marxistes et la question nationale, L'Harmattan, Paris

Maigret E. 2000, L'Internet un nouveau média ?, La documentation française, Paris

Plasseraud Yves, 2000, L'identité, Montchrestien

Plasseraud Yves, 1998, Les minorités, Montchrestien

Richmond Anthony H, 1996, Ethnic nationalism and post-industrialism in John Hutchinson and Antony Smith, eds. Nationalism Oxford Press, Oxford

2. Articles

Diani Mario, 1999, Social movement networks virtual and real, étude présentée lors de la conférence « A new politics ? », CCSS, University of Birmingham

Elkins David J., 1997, Globalization, Telecommunications, and Virtual Ethnic Communities, International Political Science Review pages 139 à 152

3. Sur L'Internet

Blaquier J.L., Internet au miroir des philosophes : la libération de l'intelligence collective, <http://www.philagora.net/blaquie1.htm>

Esteve Espelt Granés, Internet : un nou recurs per al desenvolupament dels moviments socials <http://www.pangea.org/inetcat/prog/p52A/index.htm>

Fink Christina, Burma : constructive engagement in cyberspace ?,
<http://www.cs.org/publications/CSQ/csqinternet.html>

McIntyre, 2000, The role of Ethnic Minority Media in Europe,
<http://www.ifj.org/working/issues/racism/res.html>

Moring Tom et Jackson John D, 2000, Radio on the Internet : The case of minority languages, <http://sockom.helsinki.fi/~moring/RIPE/sum7.htm>

Reporters sans frontières 2001, Les ennemis d'Internet, www.00h00.com l'édition en ligne

Saxton G. 1999, Nation, nation-building and nationalism in the catalan-speaking , Boston <http://www.nd.edu/~dmyers/cbsm/vol2/saxton/apsa98.htm>

Texte collectif, 1997, Crippling government information control in China: The role of new media technologies, <http://www.oneworld.org/wacc/media/china.html>

Valdés Cortés, 2000, Internet censorship around the word

http://www.iaca.org/inet2000/edreprocedings/81/81_4.htm

L'INTERNET ET LA QUESTION DES MINORITES

TABLE DES MATIERES

Introduction	1
Première partie - Société de l'information et transformation sociale	5
1. Un sujet controversé	5
2. Les capacités « sociales » de l'Internet	6
2.1. Multiplication des liens et « déterritorialisation »	6
2.2. Un nouveau média	8
2.3. Un outil de renouveau de l'action collective	9
3. Les communautés virtuelles	9
Deuxième partie – Minorités « en ligne » :les pratiques actuelles	11
1. Les pratiques communes	12
1.1. Internet et l'écrit	14
1.2. Langues minoritaires et radio sur l'Internet	16
1.3. Forums de discussion et WEB	17

Troisième partie – L’Internet et la question minoritaire : les pratiques envisageables	24
1. L’Internet, un outil de résolution des conflits ethniques	25
1.1. Les acteurs	25
1.2. L’impact des spécificités de l’Internet	26
1.3. Les possibles	27
2. L’Internet, un outil de mise en œuvre des politiques de défense des minorités	30
2.1. La Charte européenne des langues régionales et la Convention-cadre pour la protection des minorités	30
2.2. Les utilisations possibles de l’Internet	31
Conclusion	32
Annexes	
1. Présentation de l’Internet	
2. Le portail eLandnet	
3. Quelques sites traitant de la question des minorités	
4. Carte de la Birmanie	
5. Quelques sites sur les questions minoritaires en Birmanie	
Bibliographie	